



Chez NN, nous croyons en la valeur ajoutée de la branche 23 pour la constitution d'une pension complémentaire. Surtout pour un contrat à long terme comme l'assurance groupe.

Cependant, il existe encore de nombreuses assurances de groupe dans la branche 21.

Dans l'aperçu ci-dessous, vous trouverez les taux d'intérêt contractuels en vigueur dans la branche 21.

En outre, une participation bénéficiaire est également accordée chaque année. Celle-ci est communiquée annuellement via les fiches et les relevés de pension.

	<b>Primes sans garantie de taux d'intérêt</b>	<b>Primes avec garantie de taux d'intérêt</b>
Jusqu'au 01/01/1999	4,75%	4,75%
Du 01/01/1999 au 01/01/2013	3,25%	3,25%
Du 01/01/2013 au 01/01/2015	2,00%	2,00%
Van 01/01/2015 à 01/01/2016	1,50%	1,50%
Van 01/01/2016 à 01/01/2017	1,00%	1,00%
Van 01/01/2017 à 01/01/2024	0,00%	0,00%
Vanaf 01/01/2024	1,75%	0,00%